



Arrêté du Maire N°025/2026-8.3 (V)

**OBJET : AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN CAMION MAMMOBILE SUR
LE PARKING DU CENTRE SOCIO CULTUREL PIERRE GARCIA
PLACE DU GÉNÉRAL VIGAN BRAQUET**

Nous, Maire de la Commune de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2212-22213-1 et 22213-2 et suivants,

Vu la demande en date du 27/02/2026 par **Mammobile – AMHDCS 209 Av. des Apothicaires 34090 MONTPELLIER** représenté par **Mme Corinne SECONDY**.

CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer la sécurité des participants, d'interdire le stationnement devant une partie du parking Place du Général Vigan Braquet 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES pour l'installation d'un camion Mammobile pour le bon déroulement de la journée santé femmes, axée sur le dépistage des cancers féminins.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin d'organiser la journée santé femmes, la circulation et le stationnement seront interdits le **jeudi 19 mars 2026 de 8h00 à 18h00** sur :

- une partie du parking Place du Général Vigan Braquet, devant le Centre Socio Culturel «Pierre GARCIA» 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES

ARTICLE 3 : Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre de l'emplacement du camion Mammobile sur le parking Place du Général Vigan Braquet, devant le Centre Socio Culturel seront considérés comme gênants (article R 417-10 du code de la Route).

ARTICLE 5 : En vue d'assurer l'exécution du présent arrêté le matériel de sécurité et les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par le service technique de Saint Laurent des Arbres et supervisé par la police municipale.

ARTICLE 6 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 7 : Le maire de la commune de SAINT LAURENT DES ARBRES La brigade de gendarmerie de ROQUEMAURE et la Police Municipale de SAINT LAURENT DES ARBRES sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint Laurent des Arbres, le 24/02/2026 .

Le Maire,

Sylvie BARRIEU-VIGNAL

